



1. Examen de l'ordre du jour du conseil du 4 novembre 2019 et désignation des rapporteurs.
2. Propositions de l'investissement du budget primitif 2020.
3. Soutien à l'investissement immobilier de la SARL CHOUARD.
4. Soutien à l'investissement immobilier de la SCI JULGUI au profit de la SARL B.G.M.S Métallisation.
5. Lacq : acquisition du bâtiment appartenant à la société CITBA.
6. Biron : demande d'acquisition de la société OCTIME en vue de son extension.
7. Zone Eurolacq 2 : vente du lot 3 A à la SCI VAL D'ASPE représentée par M. François CACHAU
8. Zone Eurolacq 2 : vente du lot 6 C à la SARL SPEM
9. Mourenx : vente d'un terrain à l'association CIEL
10. Attribution d'une allocation post-doctorale pour l'année 2019, dans le cadre de la convention de partenariat 2019-2022 entre la CCLO et l'UPPA.
11. Service commun d'Ingénierie : point d'actualité.
12. Création d'un poste gardien de déchèterie dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences.
13. Autorisation donnée au Président de signer un marché.
14. Autorisation donnée au Président de signer un avenant à un marché.
15. Information au Bureau concernant des marchés (procédures adaptées).
16. Décisions du Président concernant 2 ventes aux enchères.

1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 4 NOVEMBRE 2019 ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS

Le bureau valide l'ordre du jour du conseil du 4 novembre prochain et procède à la désignation des rapporteurs.

2. PROPOSITIONS DE L'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2020

Une présentation du projet du budget primitif est faite au bureau (équilibre de la section de fonctionnement 2020, investissement) qui en débat et l'approuve à l'unanimité.

3. SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER DE LA SARL CHOUARD

La SARL CHOUARD a été créée en 1989 et est implantée sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, à Artix, depuis 1999. Elle a investi et s'est accrue progressivement jusqu'à embaucher 17 personnes à ce jour et atteindre un chiffre d'affaires, en mars 2019, de 2 426 249 €. La SARL CHOUARD a une activité de production et de pose de charpentes traditionnelles et d'ossatures bois. M. CHOUARD est également le gérant de 2 autres entreprises implantées sur le territoire, Pyrénées Fermettes et Ossatures, implantée à Biron avec 6 employés et la SARL Conception Structure Bois qui compte 4 salariés à Artix.

Le projet porte sur l'extension des locaux administratifs d'environ 110 m² pour l'accueil de 7 postes de travail et d'une salle de réunion. Ce projet fait suite à une augmentation régulière de l'activité depuis plusieurs années, l'entreprise se retrouvant alors à l'étroit dans sa

configuration actuelle. De plus, 2 embauches sont attendues rapidement, 4 pourraient suivre si le développement se poursuit.

Au regard du règlement d'intervention, le bureau émet un avis favorable à l'octroi d'une aide à l'immobilier d'entreprise égale à 10 % de l'enveloppe de dépenses éligibles définie.

4. SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER DE LA SCI JULGUI AU PROFIT DE LA SARL B.G.M.S METALLISATION

La SCI JULGUI porte le projet d'investissement immobilier nécessaire au lancement de l'activité B.G.M.S Métallisation. Créée en 2000, l'entreprise B.G.M.S a été reprise en 2014 par M. Julien COSTEDOAT, alors salarié. Initialement en location sur Artix, l'entreprise a fait construire un nouveau bâtiment en 2016 sur la commune d'Os-Marsillon. L'entreprise employait à ses débuts 6 salariés, puis 9 au moment de la reprise pour arriver à un effectif de 13 personnes à ce jour.

Soucieuse de pérenniser son activité, l'entreprise souhaite développer une structure de métallisation pour compléter son activité. Le projet sera porté par une nouvelle SARL, B.G.M.S Métallisation et créera 4 emplois minimum. B.G.M.S vient d'acquérir un terrain limitrophe de l'entreprise de 1 500 m² pour implanter son nouveau site afin de mutualiser certaines ressources et s'affranchir du transport des pièces. Le nouveau bâtiment fera 685 m².

Au regard du règlement d'intervention et de l'enveloppe budgétaire disponible, le bureau émet un avis favorable à l'octroi d'une aide à l'immobilier d'entreprise égale à 10 % de l'enveloppe de dépenses éligibles définie.

5. LACQ : ACQUISITION DU BATIMENT APPARTENANT A LA SOCIETE CITBA

Dans le cadre de sa politique de résorption des friches industrielles, la communauté de communes de Lacq-Orthez souhaite acquérir la parcelle cadastrée, sur la commune de Lacq, AK 4 d'une superficie de 1 775 m² sur laquelle est édifié un petit local. Cette parcelle est contiguë aux bâtiments appartenant à la CCLO et loués à la société PLAST RECYCLING ; elle entre donc dans la continuité de l'action déjà engagée sur ce site.

Le bureau émet un avis favorable à l'acquisition de la parcelle cédée pour l'euro par la société CITBA à la collectivité à charge pour elle de démolir le bâtiment.

6. BIRON : DEMANDE D'ACQUISITION DE LA SOCIETE OCTIME EN VUE DE SON EXTENSION

En octobre 2015, la société OCTIME a acheté 9 900 m² de terrain à Biron moyennant la somme de 238 657 € TTC, soit 21 € /m² HT pour l'implantation de son siège. Elle a ouvert ses nouveaux locaux en 2017. La société OCTIME bénéficie d'un pacte de préférence de 5 ans (jusqu'en octobre 2020) pour l'acquisition de la parcelle voisine (B 1169, 1ha 20a 90ca).

Depuis 2017, le groupe a recruté 55 personnes dont 39 basées à Biron, portant ainsi l'effectif du siège social à plus de 90 personnes. Cet accroissement du nombre de salariés génère un manque de place dans les locaux actuels.

Dans un courrier en date du 5 août 2019, le groupe OCTIME exprime son souhait d'acquérir la parcelle B 1169 ainsi qu'une petite emprise de la parcelle B 1171 afin de construire des locaux pour installer les futurs collaborateurs du groupe (croissances externes et organique). En effet, le groupe recrute sur le site de Biron 8 à 15 personnes par an.

Le groupe souhaite pouvoir bénéficier d'un accès à la RD 9 via la parcelle B 942 appartenant à la CCLO. Le détail des modalités de la vente reste à finaliser : coût du terrain d'accès, de l'aménagement de l'accès et de la partie boisée.

Le bureau émet un avis favorable à cette demande.

7. ZONE EUROLACQ 2 : VENTE DU LOT 3 A A LA SCI VAL D'ASPE REPRESENTEE PAR M. FRANÇOIS CACHAU

L'entreprise SARL CACHAU, implantée à Artix zone Marcel Dassault depuis 2006, est spécialisée dans le chauffage, la climatisation, les énergies renouvelables et les salles de bains clé en main. Les particuliers représentent 80 % de sa clientèle.

Elle souhaite s'implanter sur la zone Eurolacq 2 pour poursuivre son développement et se diversifier avec la vente de poêles à granulés ou à bois. Le bâtiment ferait environ 400 m² et disposerait d'une salle d'exposition dédiée à la salle de bains et au chauffage bois et granulé. L'effectif de la SARL CACHAU s'élève à 16 salariés ; ce développement permettra le recrutement d'une personne dédiée à la commercialisation des poêles et salles de bains ainsi que la création d'une ou deux équipes de poseurs.

Le bureau émet un avis favorable à cette vente.

8. ZONE EUROLACQ 2 : VENTE DU LOT 6 C A LA SARL SPEM

La société SPEM, implantée à Pardies depuis 24 ans, est une entreprise de plomberie, chauffagiste, ventilation et climatisation. Elle a été reprise par M. David COHEN en 2017. Depuis, son chiffre d'affaires s'est considérablement développé avec une clientèle de professionnels à 50 %.

M. COHEN désire devenir propriétaire de ses locaux (il est actuellement locataire) et développer son entreprise dans des bâtiments conformes aux besoins actuels tels que : la surface, l'agencement, un bon réseau internet, une meilleure sécurité et une image dynamique.

La SARL SPEM emploie 20 salariés sur le site de Pardies (14 au moment de la reprise en 2017). Ce développement permettra le recrutement d'au moins 5 personnes.

Le bureau émet un avis favorable à cette vente.

9. MOURENX : VENTE D'UN TERRAIN A L'ASSOCIATION CIEL

En 2018, la communauté de communes de Lacq-Orthez a réalisé des travaux dans un bâtiment lui appartenant situé rue François Tovar à Mourenx où elle héberge depuis de nombreuses années l'association CIEL.

Les conditions d'accueil du personnel de CIEL dans ce bâtiment n'étaient pas adaptées (pas de sanitaires et douches séparées hommes/femmes, pas de chauffage ni de ventilation, absence de local dédié au stockage des hydrocarbures, etc.). Les travaux se sont concentrés sur la mise en conformité des installations au regard de diverses réglementations (électriques, sanitaires, accessibilité, etc.), l'isolation des locaux et la création des vestiaires.

En outre, des travaux de préparation d'un espace dédié à un pont élévateur et la création d'une porte pour accéder à l'arrière du bâtiment ont été réalisés afin que l'association CIEL puisse y développer son projet de garage solidaire.

Dans le cadre du projet de garage solidaire, l'association CIEL a sollicité la communauté de communes de Lacq-Orthez, par courrier en date du 14 décembre 2017, afin d'obtenir l'autorisation de réaliser, à ses frais, une extension sur le terrain dans le prolongement de son local. De même, elle demandait une cession à titre gracieux de l'emprise correspondant à cette extension. La CCLO a répondu favorablement à ces demandes. Il convient aujourd'hui de régulariser la vente.

L'activité de l'association CIEL se situe dans le champ de l'économie sociale et solidaire. C'est un atelier/ chantier d'insertion (ACI) qui joue un rôle essentiel dans la création et le développement d'activités nouvelles.

Compte tenu de son rôle primordial sur le territoire le bureau émet un avis favorable à la cession de ce bien à 1 € à l'association CIEL.

10. ATTRIBUTION D'UNE ALLOCATION POST-DOCTORALE POUR L'ANNEE 2019, DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2019-2022 ENTRE LA CCLO ET L'UPPA

Dans le cadre de la convention quadriennale signée avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour pour la période 2019-2022 et la communauté de communes de Lacq-Orthez, le bureau émet un avis favorable à l'attribution d'une allocation pour financer un post-doctorat, intitulé « *BP2E - Bio-inspired Porous Printed Films to Electrodes* » (Porteur du projet : Laurent BILLON, laboratoire IPREM) dans le domaine de la transition énergétique et environnementale.

11. SERVICE COMMUN D'INGENIERIE : POINT D'ACTUALITE

Le bureau prend acte des informations qui lui sont données sur le service commun d'ingénierie : rappel des enjeux, nature des missions, cadre légal d'intervention et l'adhésion de la quasi-totalité des communes.

12. CREATION D'UN POSTE GARDIEN DE DECHETERIE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Le bureau émet un avis favorable à la création d'un poste de gardien de déchèterie, d'une durée de 10 mois, à temps complet (35 heures), pour une rémunération égale au SMIC, dans le cadre du parcours emploi compétences.

13. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER UN MARCHÉ

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à la fourniture et la livraison de matériels et véhicules routiers (fourniture et livraison de tracteurs et faucheuses) avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offre, à savoir la société AGRIVISION (64300 Castétis).

14. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER UN AVENANT

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant de transfert n° 2 au marché relatif à l'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) située à Mourenx : la société SEMAVAL dont le siège social est Ecosite de Vert-le-Grand/Echarcon, 91810 VERT-LE-GRAND se substitue à SEMARIV dans le cadre de l'exécution du marché visé en objet.

15. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT DES MARCHES (PROCEDURES ADAPTEES)

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Travaux d'entretien et d'amélioration de bâtiments intercommunaux : relance lots 1, 4 et 5

Procédures négociées :

- Enfouissement du réseau d'éclairage public de la communauté de communes de Lacq-Orthez rue Henri IV à Pardies
- Prestations de services sportifs saison sportive 2019 - 2020 US Orthez Basket

16. DECISIONS DU PRESIDENT CONCERNANT LA VENTE AUX ENCHERES :

Le bureau prend acte de la vente aux enchères de biens mobiliers dont la valeur finale est inférieure à 4 600 € suivants :

- 1 compresseur 500 l (mise à prix : 400 € - Résultat enchères : 601 €)
- 1 balayeuse tractée Rabaud (mise à prix : 400 € - Résultat enchères : 600 €).